



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale
et des élections

Secrétariat de la commission départementale
des systèmes de vidéoprotection

Affaire suivie par France-Lise CIRANY-RABOTEUR

Tél : 05 90 99 39 39

Courriel : videoprotection@guadeloupe.pref.gouv.fr

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES
SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION (CDVP) SÉANCE DU 20 février 2019**

La commission départementale des systèmes de vidéoprotection s'est réunie le 20 février 2019 à 9h30 en préfecture, salle petit palais.

Étaient présents :

- Madame Gaëlle BUSEINE, présidente de la commission ;
- Monsieur Elie CALIFER représentant de l'association des maires de la Guadeloupe ;
- Monsieur Laurent BRUDEY, membre associé de la CCI IG ;
- Monsieur Pascal SAINTE-ROSE-FRANCHINE référent sûreté Police Nationale ;
- Monsieur Louis FALEME, adjudant-chef, référent sûreté de la gendarmerie ;
- Madame France-Lise CIRANY-RABOTEUR, responsable de la section administration générale et des élections ;
- Madame Marie-Edith MARCEL, agent instructeur - missions de la police administrative.

L'ordre du jour a concerné sept demandes, nouvelles ou de renouvellement, d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection.

Décision formulées après examen des nouvelles demandes d'autorisation d'un système de vidéoprotection

SOCIETES	AVIS
SGHT ATLANTIQUE	Incompétence : La demande relève de la CNIL
CREDIT MUTUEL DES ENSEIGNANTS	Avis défavorable : Le pétitionnaire ne répond pas aux doléances de la commission résultant de la séance du 12 septembre 2018.
CAISSE CRÉDIT MUTUEL DE SAINTE ROSE	Avis défavorable : le pétitionnaire ne répond pas aux doléances de la commission. En outre, l'affiche d'information au public n'est pas conforme. Les articles du code de la sécurité intérieure mentionnés sont erronés.
O MAS UDAF L	Avis favorable
O RHUM DAMOISEAU J	Avis favorable
SARL ISIS GUADELOUPE	Avis d'ajournement : Il manque des précisions sur la sauvegarde et la protection des images, sur le délai d'écrasement. Il faut augmenter le délai d'enregistrement, minimum 15 jours.
SOMAF	Incompétence : Il s'agit d'un lieu privé.
LE CANTON	Avis d'ajournement : Nécessité de mettre en conformité l'affiche au public sur un support pérenne et visible. Mettre en place des mesures pour sécuriser l'enregistreur.
POLE EMPLOI ABYMES	Avis d'ajournement : -La disposition des caméras n'est pas claire ; Demande d'éclaircissement sur les mesures de sauvegardes et de protection des enregistrements (suppression des enregistrements si disque saturé sous dans un délai inférieur au délai prévu de 16 jours)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente remercie les participants et lève la séance à 10h30

La prochaine séance de la commission est programmée le 17 avril 2019 à 9h30.

La présidente

Gaëlle BUSEINE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale
et des élections

Secrétariat de la commission départementale
des systèmes de vidéoprotection

Affaire suivie par France-Lise CIRANY-RABOTEUR

Tél : 05 90 99 39 39

Courriel : videoprotection@guadeloupe.pref.gouv.fr

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES
SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION (CDVP) SÉANCE DU 17 avril 2019**

La commission départementale des systèmes de vidéoprotection s'est réunie le 17 avril 2019 à 9h30 dans la salle petit palais de la préfecture.

Étaient présents :

- Madame Gaëlle BUSEINE, présidente de la commission ;
- Monsieur Laurent BRUDEY, membre associé de la CCI IG ;
- Monsieur Louis FALEME, adjudant-chef, référent sûreté de la gendarmerie ;
- Madame France-Lise CIRANY-RABOTEUR, responsable de la section administration générale et des élections ;

L'ordre du jour a concerné sept demandes, nouvelles ou de renouvellement, d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection.

Décision formulées après examen des nouvelles demandes d'autorisation d'un système de vidéoprotection

SOCIETES	AVIS
1 SNC KARAIBES HOTEL	Retrait de l'ordre du jour en vue d'une d'une prise de contact entre le pétitionnaire et le référent de sûreté en zone police.
○ 2 POLE EMPLOI ABYMES	Avis favorable
○ 3 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Saint-Louis	Incompétence de la commission pour les caméras situées à l'intérieur. Avis favorable pour la caméra extérieure sous réserve de garantir l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau et qui reste injoignable
○ 4 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Trois-Rivières	Incompétence pour les 3 caméras intérieures (local ETS) et devant le local « ECONO ». Avis favorable pour la caméra extérieure et celle se trouvant dans le hall. Sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
○ 5 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Anse-Bertrand	Incompétence pour les caméras intérieures situées en zone privée. Avis favorable pour celle se trouvant à l'extérieur sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
○ 6 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Bouillante	Incompétence pour les caméras intérieures. Avis favorable pour les caméras extérieures sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
7 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Abymes	Retrait du dossier de l'ordre du jour. La commission, demande au référent de sûreté en zone police de réclamer au pétitionnaire, le rapport de présentation et de vérifier le champ de visionnage de la caméra extérieure (local ETS) et de celle du cheminement des transports de fond.
○ 8 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Saint-François	Incompétence de la commission pour la caméra extérieure et celle filmant le trapon des convoyeurs et le local technique sécurisé.

	Avis favorable pour le reste sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
9 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Port Louis	Retrait du dossier de l'ordre du jour. La commission demande au référent de sûreté de prendre contact avec le responsable du lieu afin de connaître ce que filme la caméra extérieure.
10 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Basse-Terre	Incompétence pour les caméras se trouvant dans la zone technique sécurisée. Retrait du dossier de l'ordre du jour. La commission demande au référent de sûreté zone police de vérifier le champ de visionnage des caméras se trouvant dans les accès : zone sécurisée, transport de fond, commerçant, sanitaire personnel, salle d'attente et celles situées aux étages.
11 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Baie-Mauhault	Retrait du dossier de l'ordre du jour. Pour vérification par le référent de sûreté zone gendarmerie .
12 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Moule	Incompétence pour les 3 caméras se trouvant dans local ETS et celle dans le SAS. Ajournement pour les autres caméras. Absence du rapport de présentation obligatoire car plus de 8 caméras.
13 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Moudong Baie Mahaut	Incompétence pour la caméra située au local ETS. Ajournement pour les autres au rez-de-chaussé. Il manque le rapport de présentation obligatoire car plus de 8 caméras.
○ 14 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Morne-à-l'Eau L	Incompétence pour les 3 caméras qui sont à l'étage : cheminement des convoyeurs et sanitaire. Avis favorable pour les autres et sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
○ 15 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Milenis Abymes L	Incompétence pour les 3 caméras situées en zones privées (local ETS et SAS d'entrée). Avis favorable pour les autres et sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
16 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Miquel Pointe-à-Pitre	Retrait du dossier de l'ordre du jour pour vérification par le référent de sûreté zone police
○ 17 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Lamentin L	Incompétence pour les caméras extérieures, celles se trouvant au local ETS, circulation 2 et devant le bureau n° 7. Avis favorable pour les autres et sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
18 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Grand Camp Abymes	Retrait du dossier de l'ordre du jour pour vérification par le référent de sûreté, zone police, caméra couloir bureau et celle dans le local à gauche de l'entrée.

19 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Grand Bourg	Retrait du dossier de l'ordre du jour pour vérification par le référent de sûreté, zone gendarmerie, des caméras et modalités de circulation vers l'étage.
20 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Gosier	Ajournement le nombre de caméras sur le plan n'est pas conforme au nombre déclaré sur le CERFA .
21 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Jarry Baie Mahault	Retrait du dossier de l'ordre du jour pour vérification par le référent de sûreté, zone gendarmerie, Pour obtenir le rapport de présentation.
0 22 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Capesterre Belle-Eau	Incompétence pour les caméras situées en zones privatives (local ETS, dans le bureau du RDC, et à l'étage). Avis favorable sous réserve de l'effectivité de la réponse apportée par le contact dont le nom est mentionné sur le panneau.
23 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Boisneuf Pointe-à-Pitre	Retrait du dossier de l'ordre du jour pour vérification par le référent de sûreté, zone police, caméras en particulier celle se trouvant dans le local ETS (trapon).
24 CREDIT AGRICOLE MUTUEL Abymes	Dossier absent
0 25 SAS AYASSAMY	Avis favorable
0 26 ESPACE BEBEL	Incompétence pour la caméra se trouvant dan le local stock. Avis favorable pour les autres.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente remercie les participants et lève la séance à 10h30

La prochaine séance de la commission est programmé le 24 juillet 2019.

La présidente
Gaëlle BUSEINE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale
et des élections
Secrétariat de la commission départementale
des systèmes de vidéoprotection



Affaire suivie par France-Lise CIRANY-RABOTEUR

Tél : 05 90 99 39 39

Courriel : videoprotection@guadeloupe.pref.gouv.fr

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION (CDVP) SÉANCE DU 24 juillet 2019

La commission départementale des systèmes de vidéoprotection s'est réunie le 24 juillet 2019 à 9h30 dans la salle petit palais de la préfecture.

Étaient présents :

- Madame Gaëlle BUSEINE, présidente de la commission ;
- Monsieur Elie CALIFER, Maire de Saint-Claude ;
- Monsieur Louis FALEME, adjudant-chef, référent sûreté de la gendarmerie ;
- Monsieur Laurent GALLIEN, référent sûreté DDSP ;
- Madame France-Lise CIRANY-RABOTEUR, responsable de la section administration générale et des élections ;

Absent et excusé : Monsieur Laurent BRUDEY, membre associé de la CCI IG .

L'ordre du jour a concerné quatre demandes ajournées lors des commissions des 5 décembre et 20 février 2019, une demande de renouvellement, une demande de modification et sept nouvelles demandes d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection.

Avis formulés par la commission après examen des demandes d'autorisation d'un système de vidéo-protection.

N°	N° dossier local	Société	Décisions
1	971-018/06-43	HÔTEL VILLAGE SOLEIL Le Gosier	Avis favorable
2	971-018/11-60	SAS DES SUCRERIES ET RHUMERIES DE MARIE-GALANTE Grand-Bourg	Incompétence de la commission. Les caméras filment des zones non ouvertes au public. Aucune formalité auprès de la CNIL n'est nécessaire. Toutefois, si l'organisme a désigné un Délégué à la protection des données (DPO), ce dernier doit être associé à la mise en œuvre des caméras. Le commerçant doit par ailleurs inscrire son dispositif de vidéosurveillance dans le registre des traitements de données qu'il doit tenir
3	971-019/01-01	SARL ISIS GUADELOUPE Basse-Terre	Avis favorable
4	971-018/06-08	SGHT ATLANTIQUE Le Gosier	Maintien de l'avis d'incompétence pour les caméras 1 et 2. Au vu des précisions apportées, il s'avère que ces caméras ne sont pas situées dans un lieu ouvert au public. Aucune formalité auprès de la CNIL n'est nécessaire. Toutefois, si l'organisme a désigné un Délégué à la protection des données (DPO), ce dernier doit être associé à la mise en œuvre des caméras. Le commerçant doit par ailleurs inscrire son dispositif de vidéosurveillance dans le registre des traitements de données qu'il
5	971-013/01-001	CASINO DE SAINT-FRANCOIS Saint-François	Avis favorable, à l'exception des 8 caméras intérieures 10A, 20A, 12A, 11A, 04A, 05A, 06A, 07A, qui ne concernent pas la commission
6	971-017/00-15	JARDIN BOTANIQUE DE DESHAIES Deshaies	Avis favorable, sous réserve de placer l'enregistreur dans un local sécurisé. Le référent de sûreté de la gendarmerie propose de se rendre sur le lieu d'installation, après notification de l'avis, afin de vérifier si la recommandation a été respectée.

7	971-013/04-026	SEMAG Les Abymes	Avis d'ajournement , manque des précisions quant au statut du parking filmé, est -il exclusivement réservé au personnel ou ouvert au public. Quelles zones sont filmées par les caméras 1 à 3 et 7 à 9, affichage non conforme absence des articles du code de la sécurité intérieure
8	971-015/08-51	VILLE DE SAINT-CLAUDE	Dossier reporté à la prochaine commission. Impossibilité de statuer car présence du Maire de la ville de Saint-claude en qualité de membre titulaire de la commission. Un courrier lui sera adressé en ce sens.
9	971-019/06-07	CAISSE D'EPARGNE CEPAC CHANZY Pointe-à-Pitre	Avis favorable
10	971-019/06-08	CAISSE D'EPARGNE CEPAC DESTRELLAN Baie-Mahault	Avis favorable
11	971-019/06-09	MODE ET CHIFFONS Baie-Mahault	Avis favorable. Sous réserve de placer l'enregistreur dans un local sécurisé. Le référent de sûreté de la gendarmerie propose de se rendre sur le lieu d'installation, après notification de l'avis, afin de vérifier si la recommandation a été respectée.
12	971-019/06-10	PRIMO CASH Sainte-Anne	Avis favorable. Sous réserve de placer l'enregistreur dans un local sécurisé. Le référent de sûreté de la gendarmerie propose de se rendre sur le lieu d'installation, après notification de l'avis, afin de vérifier si la recommandation a été respectée.
13	971-019/06-11	ASSOCIATION LES AMIS DE LA NATATION Baie-Mahault	Avis favorable
14	971-019/06-12	IPM GUADELOUPE Baie-Mahault	Avis d'ajournement. Il manque des Précisions concernant les caméras 5-6-7-10 et 11, à savoir si elles filment ou non des lieux ouverts au public.
15	971-019/06-13	MAIRIE DE DESHAIES	Avis favorable

Points divers :

- Les demandes qui relèvent de la compétence de la CNIL. Informer les pétitionnaires des nouvelles dispositions appliquées par la CNIL dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), à savoir :

Pour les lieux non ouverts au public aucune formalité auprès de la CNIL n'est nécessaire ; la désignation d'un délégué à la protection des données, inscription du dispositif de vidéosurveillance dans le registre de traitement de données.

- Les organismes dotés d'un système de vidéoprotection sans autorisation :

Le référent de sûreté de la gendarmerie informe la commission de l'existence sur plusieurs sites de systèmes de vidéoprotection non autorisés. Il propose de transmettre un rapport au préfet aux fins d'inviter les établissements concernés à saisir la commission de vidéoprotection pour une demande d'installation, de modification ou de renouvellement.

- La programmation d'une réunion avec les professionnels concernés par l'installation d'un système de vidéoprotection (CCI, association des commerçants, installateurs de système, membres de la commission et référents de sûretés).
- Le référent de sûreté de la gendarmerie suggère à la préfecture de se rapprocher de la CCI pour qu'elle sensibilise les établissements sur les règles d'installation d'un système de vidéoprotection.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente remercie les participants et lève la séance à 11h00

La prochaine séance de la commission est programmée le 11 septembre 2019 à 9h30.

Gaëlle BUSEINE

La présidente



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau de la réglementation générale
et des élections**

Secrétariat de la commission départementale
des systèmes de vidéoprotection

Affaire suivie par France-Lise CIRANY-RABOTEUR

Tél : 05 90 99 39 39

Courriel : videoprotection@guadeloupe.pref.gouv.fr

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES
SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION (CDVP) séance du 11 septembre 2019**

La commission départementale des systèmes de vidéoprotection s'est réunie le 11 septembre 2019 à 9h30 dans la salle petit palais de la préfecture.

Étaient présents :

- Madame Gaëlle BUSEINE, présidente de la commission ;
- Monsieur Rudy PENELOPE, responsable sécurité orange ;
- Monsieur Louis FALEME, adjudant-chef, référent sûreté de la gendarmerie ;
- Monsieur Pascal SAINTE-ROSE FANCHINE référent sûreté DDSP ;
- Madame France-Lise CIRANY-RABOTEUR, responsable de la section administration générale et des élections ;

Absents et excusés : Monsieur Laurent BRUDEY, membre associé de la CCI IG , Monsieur Elie CALIFER, maire de Saint-Claude ;

L'ordre du jour a concerné deux demandes ajournées lors la commission du 24 juillet 2019, trois demandes de modification, neuf nouvelles demandes d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection.

Avis formulés par la commission après examen des demandes d'autorisation d'un système de vidéoprotection.

N°	Société	Décisions
1	<p>IPM GUADELOUPE Dossier n° 971-019/06-12 7 caméras intérieures et 5 extérieures Baie-Mahault</p>	<p>Avis favorable pour les caméras 1, 2, 3, 8, 9, et 12. Incompétence de la commission pour les autres caméras situées dans les zones non-ouvertes au public.</p>
2	<p>CASINO DU GOSIER Dossier n° 971-013/01-002 plus de huit caméras Gosier</p>	<p>Ajournement La commission demande aux pétitionnaires: - de supprimer les caméras PARK 1 et PARK 2 qui filment le parking de l'hôtel voisin. -de supprimer la caméra du parking général qui filme la voie publique. -de recentrer les caméras du parking restaurant et la numéro 3 qui filment en partie la voie publique. -d'installer les panneaux d'affichage d'information au public à l'entrée des parkings publics. -de compléter le cerfa du nombre de caméras en excluant celles qui filment les lieux non ouverts au public (12 caméras). - de définir le périmètre vidéo-protégé en précisant les zones où accède le public.</p>
3	<p>VILLE DE SAINT CLAUDE Dossier n° 971-15/08-51 5 caméras Saint-Claude</p>	<p>Avis favorable</p>
4	<p>COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS Dossier n° 971-06/12-104 6 caméras Vieux-Habitants</p>	<p>Avis favorable</p>
5	<p>KARUBAM Dossier n° 971-019/07-15 3 caméras intérieures et 7 extérieures Baie-Mahault</p>	<p>Avis favorable. Sous réserve du floutage des caméras visionnant une partie de la voie publique. Incompétence de la commission s'agissant des caméras situées dans des zones privées au niveau de : l'entrée des bureaux, l'atelier, la réception du local dépôt.</p>
7	<p>SOMAFI-SOGUAFI Dossier n° 971-019/07-16 2 intérieures et 6 extérieures Baie-Mahault</p>	<p>Avis favorable avec les prescriptions suivantes ; -Les personnes habilités à accéder aux images doivent être formées ; -Corriger les documents administratifs en répartissant les caméras de la manière suivante : six caméras extérieures, deux intérieures ; -Installer un panneau d'affichage à l'entrée du site.</p>
8	<p>SAS ROGER DAMOISEAU DISTRIBUTION Dossier n° 971-019/07-17 8 caméras intérieures et 11 extérieures Les Abymes</p>	<p>Ajournement pour les raisons suivantes : - Panneau d'information au public pas suffisamment visible, ni positionné de façon adéquate ; - Les caméras numéros 1 et 11 sont à recentrer car celles-ci filment les voies publiques ; - l'installateur du système sera invité à participer à la prochaine séance de la commission.</p>

9	<p>A2G Dossier n° 971-019/07-18 4 caméras intérieures et 10 extérieures Baie-Mahault</p>	<p>Avis favorable et Incompétence de la commission s'agissant des caméras situées dans des zones privées au niveau de l'atelier (cam 5), du magasin de rechange (cam 6), du parking arrière atelier vue droite (cam 7) et du parking arrière vue gauche (cam 8)</p>
10	<p>GUIL LE PETRISSEUR Dossier n° 971-019/07-19 5 caméras intérieures et 2 extérieures Sainte-Rose</p>	<p>Ajournement pour les motifs suivants : -Panneau d'information au public mal positionné ; -Absence d'informations sur les mesures de sécurité concernant l'enregistreur ; -Absence de mention relative à l'installateur (nom et coordonnées)</p>
11	<p>RESTAURANT MC DONALD'S Dossier n° 971-019/08-20 10 caméras intérieures et 8 extérieures Le Gosier</p>	<p>Ajournement pour les motifs suivants : - Les affiches d'information au public sont en nombre insuffisant et sont non conformes (la dimension est trop petite, les inscriptions doivent être dactylographiées -L' enregistreur est placé dans un bureau qui n'est pas systématiquement fermé à clef. Incompétence de la commission pour les caméras numéros 11, 14, 17, et 18 qui se situent dans des zones non accessibles au public -l'installateur du système sera invité à participer à la prochaine séance de la commission.</p>
12	<p>SARL LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE BELAIR Dossier n° 971-019/08-21 17 caméras extérieures Baie-Mahault</p>	<p>Incompétence de la commission. Aucune caméra ne filme la voie publique.</p>
13	<p>MAIF Dossier n° 971-019/08-22 1 caméra intérieure Les Abymes</p>	<p>Ajournement pour le motif suivant : - La caméra n'est pas positionnée sur le plan</p>
14	<p>SADIPRO SAS Dossier n° 971-019/08-23 1 caméra intérieure et 6 extérieures Baie-Mahault</p>	<p>Avis favorable avec prescription : -Mettre en conformité l'affiche d'information au public en indiquant le nom et la qualité de la personne responsable du système. -Placer l'affiche à l'entrée du bâtiment -Augmenter le délai de conservation des images à 15 jours. Incompétence de la commission s'agissant d'une caméra située une zone privée au niveau au local cave à vin.</p>
15	<p>LESL'S CLEAN SARL Dossier n° 971-019/08-25 2 caméras intérieures et 2 extérieures les Abymes</p>	<p>Ajournement pour le motif suivant : - Défaut de précisions sur le champ de visionnage des caméras 1 et 3.</p>

Point divers :

- La commission se réserve le droit de se déplacer sur les sites afin de vérifier si les prescriptions émises ont été réalisées en ce qui concerne les avis favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente remercie les participants et lève la séance à 11h00
La prochaine séance de la commission aura lieu le 16 octobre 2019 à 9h30.

Gaëlle BUSEINE

La présidente



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau de la réglementation générale
et des élections**

Secrétariat de la commission départementale
des systèmes de vidéoprotection

Affaire suivie par France-Lise CIRANY-RABOTEUR

Tél : 05 90 99 39 39

Courriel : videoprotection@guadeloupe.pref.gouv.fr

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES
SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION (CDVP) séance du 16 octobre 2019**

La commission départementale des systèmes de vidéoprotection s'est réunie le 16 octobre 2019 à 9h30 dans la salle petit palais de la préfecture.

Étaient présents :

- Madame Gaëlle BUSEINE, présidente de la commission ;
- Monsieur Rudy PENELOPE, responsable sécurité orange ;
- Monsieur Elie CALIFERT, maire de la commune de Saint-Claude
- Monsieur Louis FALEME, adjudant-chef, référent sûreté de la gendarmerie ;
- Monsieur Claude SUZANON ; directeur technique et commercial à ATS-DICTO SÉCURITÉ (invité en 1ère partie de la réunion)
- Monsieur Nicolas MERCIRIS responsable des installations à ATS-DICTO SÉCURITÉ (invité en 1ère partie de la réunion)
- Madame France-Lise CIRANY-RABOTEUR, responsable de la section administration générale et des élections ;
- Madame Marie-Edith MARCEL, agent instructeur à la section administration générale et des élections ;

Absents et excusés : Monsieur Laurent BRUDEY, membre associé de la CCI IG et monsieur Pascal SAINTE-ROSE FANCHINE référent sûreté DDSP .

L'ordre du jour a concerné trois demandes ajournées lors de la commission du 11 septembre 2019, deux demandes de modification, vingt-quatre nouvelles demandes d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection.

Préambule :

Madame la présidente précise aux représentants de la société ATS-DICTO SECURITE le motif de leur présence à cette séance et rappelle le rôle de la commission.

Monsieur Louis FALEME, adjudant-chef, référent sûreté de la gendarmerie prodigue aux représentants de l'installateur du système de vidéoprotection, des sociétés SAS ROGER DAMOISEAU DISTRIBUTION (Abymes) et le restaurant MC DONALD'S (Le Gosier) les recommandations suivantes :

- Veiller à installer le panneau d'information du public à l'entrée du bâtiment ou devant le parking pour permettre aux clients de savoir qu'ils sont filmés ;
- Toutes les pièces doivent être fournies au dossier ;
- Faire attention aux lieux où se situent les caméras ;
- Déclarer à la préfecture uniquement les caméras situées en zone publique ; Il est rappelé que la CNIL est compétente pour le contrôle des caméras situées en zone privée et qu'il convient de veiller à ce que le pétitionnaire désigne un délégué à la protection des données ;
- La voie publique ne doit pas être filmée, cette zone relevant des autorités publiques (les maires notamment) peuvent filmer la voie publique. Dans le cas où une partie de la voie publique est cependant filmée, compte tenu du champ de visionnage, il y a lieu de flouter les images ;
- Augmenter le délai de sauvegarde des images de 12 à 15 jours minimum pour permettre aux forces de l'ordre de récupérer les images pour les besoins d'une enquête ;

En ce qui concerne l'emplacement de l'enregistreur, ATS-DICTO SECURITE indique donner les bonnes informations aux pétitionnaires. Toutefois, dans la pratique les recommandations ne sont pas respectées. S'agissant de Mc DONALD'S, le responsable a pris des dispositions pour que le local soit fermé à clé.

A l'issue de ces échanges sur les modalités de mise en conformité des dossiers et des installations techniques à la réglementation en vigueur, ou aux règles applicables, les représentants de la société ATSM ont été invités à quitter la réunion de manière à permettre à la commission de procéder à l'examen des dossiers fixés à l'ordre du jour.

Avis formulés par la commission après examen des demandes d'autorisation d'un système de vidéoprotection.

N°	Société	Décisions
1	SAS ROGER DAMOISEAU DISTRIBUTION LES ABYMES 971-019/07-19	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
2	RESTAURANT MAC DONALD'S - GOSIER 971-019/008-20	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
3	GUIL LE PETRISSEUR - BELLEVUE SAINTE-ROSE 971-019/07-19	Avis favorable : sous réserve du changement d'emplacement du panneau d'information au public.
4	VILLAGE CLUB PIERRE ET VACANCES 971-019/09-44	Avis favorable
5	LORIBAM-DECATHLON 971-019/09-45	Avis favorable
6	CARREFOUR EXPRESS GRAND-BOURG 971-019/09-25	Incompétence pour les caméras situées : à l'entrée des marchandises, au local poubelle et à l'accès étage. Avis d'ajournement pour les autres caméras : Dossier incomplet, absence du nom de l'installateur sur l'annexe 1, il manque sur l'affiche au public «Décret n° 96-926 du 17.10.196 modifié », le délai de 7 jours de sauvegarde des images est insuffisant, il faut minimum 15 jours.
7	CARREFOUR EXPRESS CAPESTERRE DE MARIE GALANTE 971-019/09-26	Incompétence pour les caméras situées : à l'entrée des marchandises, au local poubelle et à l'accès étage. Avis d'ajournement pour les autres caméras : Dossier incomplet, absence du nom de l'installateur sur l'annexe 1, il manque sur l'affiche au public «Décret n° 96-926 du 17.10.196 modifié », le délai de 7 jours de sauvegarde des images est insuffisant, il faut minimum 15 jours.
8	ADNIK SARL 971-019/09-27	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
9	MOZ 971-019/09-28	Avis défavorable : Dossier incomplet malgré les demandes de pièces complémentaires en date du 05/04/2019. Une nouvelle d'autorisation du pétitionnaire devra être formulée auprès de la Préfecture
10	CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE CAISSE DE SAINTE-ROSE 971-019/09-29	Incompétence pour les caméras installées dans les locaux : technique, sortie de secours, transport de fond, transport exceptionnel, comptage, coffre. Avis favorable pour 7 autres caméras sous réserve de l'effectivité du changement du panneau d'information au public.

11	FELO GRILL 971-019/09-30	Avis défavorable : Dossier incomplet, le pétitionnaire n'a pas répondu à la demande de pièces complémentaires du 28/02/2019. Une nouvelle demande d'autorisation du pétitionnaire doit être formulée auprès de la préfecture.
12	EHPAD LES ROSES DE LIMA 971-019/09-31	Avis favorable
13	AU BON VIVRE 971-019/09-32	Avis défavorable : Dossier incomplet, le pétitionnaire n'a pas répondu à la demande de pièces complémentaires du 13 août 2019. Une nouvelle demande d'autorisation du pétitionnaire doit être formulée auprès de la préfecture.
14	DIVENTI 971-019/09-33	Avis défavorable : Malgré 2 demandes de pièces complémentaires : il manque le plan, l'annexe 1, le modèle de panneau, le rapport de présentation, le plan du magasin. Une nouvelle demande d'autorisation du pétitionnaire doit être formulée auprès de la préfecture.
15	SOPHIE LAURE LYNCIA 971-019/09-34	Avis défavorable : Dossier incomplet malgré une demande de pièces complémentaires du 03/07/2019. Une nouvelle demande d'autorisation du pétitionnaire doit être formulée auprès de la préfecture.
16	AUTO GUADELOUPE DÉVELOPPEMENT 971-019/09-35	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
17	SODEX BAILLIF 971-019/09-36	Avis défavorable : Dossier incomplet malgré une demande de pièces complémentaires en date du 03/07/2019. Une nouvelle demande d'autorisation du pétitionnaire doit être formulée auprès de la préfecture.
18	SCI GAELLE 971-019/09-37	Avis défavorable : Dossier incomplet, il manque le modèle d'affiche d'information au public, l'annexe 1 et le rapport de présentation. Une nouvelle demande d'autorisation du pétitionnaire doit être formulée auprès de la préfecture.
19	SDC LE MILLENIUM II 971-019/09-38	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
20	SAS GEDA PIZZA 971-019/09-39	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
21	CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE LE GOSIER 971-019/09-40	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
22	CENTRE BIOLOGIE MEDICALE GRAND CAMP 971-019/09-41	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.

23	SODIAL NOUY 971-019/09-42	Incompétence pour : 2 caméras extérieures (zone de livraison), 3 caméras intérieures (2 au niveau de la zone de stockage + 1 au niveau du frigo), 1 caméra intérieure (caisse). Avis d'ajournement : Dossier incomplet, il manque le rapport de présentation, l'identité du pétitionnaire.
24	ANABAM CARREFOUR CONTACT 971-019/09-43	Incompétence pour les caméras B1 à B11, B14, B21, B23 et B26. Avis favorable pour 35 caméras intérieures et 3 extérieures filmant les lieux ouverts au public sous réserve du changement du lieu d'implantation du panneau d'information au public et de l'ajout du nom et coordonnées du responsable du système:
25	HÔTEL SAINT GEORGES 971-019/09-46	Avis favorable
26	CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT GUADELOUPE 971-019/09-48	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
27	GUIL LE PETRISSEUR GRAND-CAMP 971-019/09-49	Renvoi à la prochaine commission pour instruction par le référent de la DDSP.
28	GUIL LE PETRISSEUR LA BOUCAN SAINTE-ROSE 971-019/10-50	Incompétence pour les caméras situées à l'extérieur, dans le hall d'entrée, dans la zone de fabrication et le dépôt. Avis favorable pour deux caméras intérieures filmant les lieux ouverts au public.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente remercie les participants et lève la séance à 11h45

La prochaine séance de la commission aura lieu le 13 novembre 2019 à 9h 30.

Gaëlle BUSEINE

La présidente



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale
et des élections
Secrétariat de la commission départementale
des systèmes de vidéoprotection

Affaire suivie par France-Lise CIRANY-RABOTEUR

Tél : 05 90 99 39 39

Courriel : videoprotection@guadeloupe.pref.gouv.fr

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES
SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION (CDVP) séance du 04 décembre 2019**

La commission départementale des systèmes de vidéoprotection s'est réunie le 04 décembre 2019 à 9h00 dans la salle petit palais de la préfecture.

Étaient présents :

- Madame Gaëlle BUSEINE, présidente de la commission ;
- Monsieur Rudy PENELOPE, responsable sécurité orange ;
- Monsieur Elie CALIFERT, maire de la commune de Saint-Claude
- Monsieur Louis FALEME, adjudant-chef, référent sûreté de la gendarmerie ;
- Monsieur Pascal SAINTE-ROSE FRANCHINE, commandant de police
- Madame France-Lise CIRANY-RABOTEUR, responsable de la section administration générale et des élections ;

Absents : Monsieur Laurent BRUDEY, membre associé de la CCI IG

L'ordre du jour a concerné cinq demandes ajournées lors de la commission du 16 octobre 2019, une demande de renouvellement, une demande de modification, quinze nouvelles demandes d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection.

Avis formulés par la commission après examen des demandes d'autorisation d'un système de vidéoprotection.

N°	Société	Décisions
1	SAS ROGER DAMOISEAU DISTRIBUTION LES ABYMES 971-019/07-17	Avis favorable
2	RESTAURANT MAC DONALD'S - GOSIER 971-019/008-20	Avis favorable. La commission demande toutefois au pétitionnaire d'agrandir la taille des affiches d'information au public.
3	CASINO DU GOSIER 971-013/01-02	Avis d'ajournement. Le pétitionnaire n'a pas répondu au courrier du 30/09/19
4	SODIAL NOUY 971-019/09-42	Avis favorable
5	CARREFOUR EXPRESS GRAND-BOURG 971-019/09-25	Avis défavorable. Les pièces transmises n'ayant pas pu lever les réserves émises dans le courrier du 06/11/19. Compte tenu du constat d'incohérence entre les pièces et de la nécessité pour la commission d'obtenir des renseignements complémentaires, le pétitionnaire est invité à se rapprocher du référent de sûreté de la gendarmerie en vu de présenter un dossier conforme.
6	CREDIT AGRICOLE MUTUEL- CAISSE DES ABYMES 9+71-019/10-51	Incompétence de la commission pour donner son avis sur les caméras 5-6-9-10 et 11. Avis favorable pour les autres caméras sous réserve de la modification du numéro de téléphone figurant sur le panneau d'information au public. Impossibilité de joindre le responsable du système.
7	COMMUNE DE VIEUX HABITANTS 971-016/12-104	Avis favorable de la commission pour la modification de l'article 1 ^{er} de l'arrêté DCL/BRGE du 25 septembre 2019 à savoir : - le périmètre est complété par des caméras de vidéoprotection (la précision sur les emplacements et l'activation des dispositifs devra faire l'objet d'un courrier adressé par le pétitionnaire au service compétent de la préfecture) ; - 5 nouveaux dispositifs supplémentaires de voie publique sont installés sur la commune identifiée par les caméras n°7,8,9,10 et 11.
	ADENIK SARL 971-019/09-27	Incompétence pour les caméras 3 à 8 Avis favorable pour les autres.

9	AUTO GUADELOUPE DÉVELOPPEMENT 971-019/09-35	Avis défavorable. Dossier incomplet et le cerfa est non conforme.
10	SDC LE MILLENIUM II 971-019/09-38	Incompétence de la commission. Il s'agit d'une zone non ouverte au public.
11	SAS GEDA PIZZA 971-019/09-39	Incompétence de la commission pour les caméras 1 à 3 Avis d'ajournement pour les motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • panneau d'information au public non conforme (2 numéros de téléphone y figurent – pas assez visible à placer à l'entrée du parking); • champ de visionnage de la caméra n° 3 est à préciser avec production d'une capture d'écran ; • champ de visionnage de la caméra numéro 5 à modifier ou flouter la zone visionnant la voie publique, produire une capture d'écran.
12	CENTRE DE BIOLOGIE MÉDICALE LE GOSIER 971-019/09-40	Avis d'ajournement. Dossier incomplet, il manque des pages du cerfa
13	CENTRE DE BIOLOGIE MÉDICALE GRAND-CAMP 971-019/09-41	Avis d'ajournement. Dossier incomplet, il manque des pages du cerfa
14	CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT GUADELOUPE 071 010/00 12	Avis d'ajournement. Le numéro de téléphone figurant sur le panneau d'information au public est non accessible.
15	GUIL LE PÉTRISSEUR GRAND-CAMP 971-019/10-49 0 2	Incompétence de la commission pour donner son avis sur l'installation des caméras situées au dépôt, dans l'espace fabrication et dans le couloir. Avis favorable pour les autres (4 caméras).

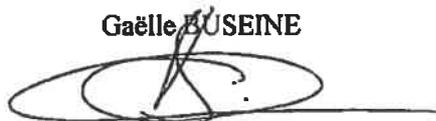
16	SAS COLLIN'S 971-019/10-52	<p>Avis d'ajournement. La commission demande des précisions sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la durée d'enregistrement des images (20 ou 30 jours?) car il existe une incohérence sur le cerfa; • Indiquer les mesures de sauvegarde et la protection des enregistrements (ex : mot de passe individuel) ; • le champ de visionnage des caméras installées sur le parking du personnel nécessite des précisions à savoir si elles filment la voie publique ou pas ; • l'emplacement exact et en amont du site des affiches d'information au public ainsi que l'indication des articles du code de la sécurité intérieure sur ces supports; • le numéro de certification de l'installateur.
17	BUREAU VALLEE -DOTHEMARE 971-019/10-53	<p>Incompétence pour les caméras 11 et 13.</p> <p>Avis d'ajournement pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de précisions sur les modalités de destruction des enregistrements ; • Absence de plan de masse ; • Précision sur le champ de visionnage de la caméra n° 12. Fournir une capture d'écran.
18	APAEI SIEGE 971-019/11-54	<p>Avis d'ajournement pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de précisions sur le champ de visionnage des caméras 1-2et 3. Dans quelle zone sont-elles installées (publique ou privée) ; • Manque de précisions sur l'accès à l'enregistrement.
19	ESAT JERICO HANDICADRE 971-019/11-55	Incompétence de la commission. Lieu non ouvert au public.
20	ESAT JERICO GITES 971-019/11-56	<p>Avis d'ajournement pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de précisions sur le champ de visionnage des caméras 1 à 4 . • Demande de précisions sur les modalités d'accès à l'enregistreur des données.
21	BOUTIQUE NATURE BIO 971-019/11-57	<p>Incompétence pour la caméra n° 1</p> <p>Avis favorable pour les autres sous réserve de transmission à la commission des mesures de sauvegarde des données enregistrées.</p>
22	BOUTIQUE KAZ A SIK 971-019/11-58	Avis favorable

Points divers :

1. Le représentant de la zone gendarmerie demande au secrétariat de la commission de lui transmettre les copies des arrêtés portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection au bénéfice des collectivités.
2. Il fait part à la commission que la société « Route de Guadeloupe » a activé un système de vidéoprotection sur certaine portion de routes sans avoir accompli les formalités. Aucune demande de modification du système autorisé par arrêté du 8 août 2014 (n° 2014-124-08) n'a été adressée au préfet et la commission n'a pas rendu son avis pour ce dispositif. La commission préconise d'adresser un courrier à Route de Guadeloupe afin de l'inviter à accomplir les formalités en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente remercie les participants et lève la séance à 11h00
La prochaine séance de la commission aura lieu le 22 janvier 2020 à 9h 30.

Gaëlle BUSEINE



La présidente

